



Modifications apportées à l'exigence en matière de passeport aux frontières américaines

Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (WHTI)

Feuille de renseignements

Contexte

La Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act of 2004 (loi sur la réforme du renseignement et la prévention du terrorisme, adoptée en 2004) exige que les départements de la Sécurité intérieure et d'État élaborent et mettent en œuvre un plan afin d'obliger tous les voyageurs, qu'ils soient citoyens américains ou ressortissants étrangers, à présenter un passeport, un autre document ou une combinaison de documents montrant leur identité et leur citoyenneté lorsqu'ils entrent aux États-Unis. En 2006, le Congrès a modifié une partie de cette loi. L'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental constitue le plan qu'a suggéré l'administration afin de réaliser ce mandat.

Objectif de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (WHTI)

L'Initiative vise à accroître la sécurité frontalière et à faciliter l'entrée aux États-Unis des citoyens américains et des visiteurs étrangers légitimes en créant des documents normalisés, sûrs et fiables permettant au département de la Sécurité intérieure de connaître de façon rapide, fiable et précise l'identité d'un voyageur.

Documents de voyage que devront présenter les citoyens américains une fois que l'initiative sera entrée en vigueur

Selon le plan d'exécution qui a été proposé, les documents suivants, qui respectent l'exigence relative aux documents, seront acceptés :

- Passeport américain : Les citoyens américains pourront présenter un passeport américain valide lors de leurs déplacements aériens à destination du Canada, du Mexique, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud, des Caraïbes et des Bermudes. De plus, ils pourront utiliser un passeport américain lorsqu'ils franchiront les frontières terrestres et maritimes (même lorsqu'ils prendront le traversier).
- Carte-passeport (également appelée « carte PASS ») : Ce passeport à usage restreint, de la taille d'une carte, est en cours d'élaboration et servira uniquement aux déplacements par voies terrestre et maritime (y compris les déplacements par traversier) entre les États-Unis et le Canada, le Mexique, les Caraïbes et les Bermudes. Du même format qu'une carte de crédit, il pourra facilement être inséré dans un portefeuille.
- Les départements d'État et de la Sécurité intérieure prévoient également qu'une fois que l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental sera entrée en vigueur, les documents suivants seront encore acceptés à des fins de déplacements, tels qu'ils le sont actuellement : les cartes des programmes SENTRI, NEXUS et EXPRES, et un document de marin marchand délivré par la Garde côtière américaine. Tel qu'il a été suggéré, les membres des forces armées américaines qui sont en service et qui voyagent parce qu'ils sont tenus de le faire dans le cadre de leur travail ne seront toujours pas concernés par l'exigence relative au passeport.

Calendrier

Dans le plan d'exécution proposé, les exigences susmentionnées seront mises en application graduellement, de la façon suivante :

- Le 8 janvier 2007, les citoyens américains se déplaçant par voie **aérienne** entre les États-Unis et le Canada, le Mexique, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud, les Caraïbes ou les Bermudes devront présenter un passeport américain en règle, une carte NEXUS Air valide ou un document réglementaire de marin marchand délivré par la Garde côtière.
- Dès le 1^{er} janvier 2008, les citoyens américains partant des États-Unis à destination du Canada, du Mexique, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud, des Caraïbes ou des Bermudes, par voie **terrestre** ou **maritime** (y compris les déplacements par traversier), pourront être tenus de montrer un passeport américain valide ou tout autre document reconnu par le département de la Sécurité intérieure. Bien que les récentes modifications législatives aient permis de reporter l'échéance, les départements d'État et de la Sécurité intérieure s'efforcent de satisfaire à toutes les exigences le plus tôt possible. Suffisamment de préavis seront communiqués aux gens afin qu'ils puissent obtenir des passeports ou des cartes-passeports qui leur permettront de franchir les frontières terrestres et maritimes.

Déplacements entre les États-Unis et les territoires américains

L'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental ne touchera pas les déplacements entre les États-Unis et leurs territoires. Les citoyens américains quittant leur pays pour se rendre directement à Puerto Rico, aux îles Vierges américaines, à Guam, aux Mariannes du Nord et à la Samoa américaine pourront encore présenter les pièces d'identité actuellement

reconnues pour prendre l'avion et entrer dans ces territoires.

Demande de passeport américain

Les citoyens américains peuvent consulter le site Web du département d'État portant sur les voyages à l'adresse suivante : travel.state.gov. Ils peuvent également téléphoner au National Passport Information Center, en composant le 1 877 487-2778, ou le 1 888 874-7793 à l'aide d'un ATS ou d'un TTY, pour obtenir des renseignements concernant la façon de présenter une demande de passeport.

Octobre 2006